





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-172**

**Séance publique du**

**10 mai 2017**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170510- lmc1109004-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2017
Date de réception : vendredi 12 mai 2017
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CREATION ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 10 mai 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/05/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaele LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Mme Arlette OLLIVIER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Coralie JAUSSAUD.  
Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et  
Services aux Publics  
Direction du Recrutement et  
Développement des Compétences

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 MAI 2017

-----

**Nomenclature : 4.1**

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : CREATION ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs budgétaires en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir:

**1/ Plan de recrutement année 2017**

**Recrutements contractuels**

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCE
Adjoint technique	6	6	<b>Création</b> de six emplois d'adjoint technique à temps complet. <b>Suppression</b> de six emplois d'adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe vacant à l'effectif municipal. Dont quatre à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2017 et deux à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2017.
Adjoint du patrimoine	1	1	<b>Création</b> d'un emploi d'adjoint du patrimoine à 50%. <b>Suppression</b> d'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet vacant à l'effectif municipal à

			compter du 2 mai 2017.
--	--	--	------------------------

### Recrutements titulaires ou stagiaires

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCE
Adjoint technique	1	1	<b>Création</b> d'un emploi d'adjoint technique à temps complet. <b>Suppression</b> d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet vacant à l'effectif municipal à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2017.
Gardien de Police Municipale	5	5	<b>Création</b> de cinq emplois de gardien de police municipale à temps complet. <b>Suppression</b> de cinq emplois de brigadier chef principal de police municipale à temps complet vacant à l'effectif municipal. A compter du 1 <sup>er</sup> mai 2017.

## 2/ Création, suppression d'emplois dans la cadre de la commission administrative paritaire

### Nomination suite à concours

En vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 3 mars 2017 portant sur l'examen des nominations suite à réussite concours de fonctionnaires territoriaux et considérant les postes vacants au tableau des effectifs, il convient de procéder à un certain nombre de créations et de suppressions d'emplois qui seront effectives (sauf indications contraires) à compter du **1<sup>er</sup> avril 2017**.

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
Directeur de Police Municipale	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>Création</b> d'un emploi de Directeur de Police Municipale. <b>Suppression</b> d'un emploi de chef de service PM à temps complet vacant à l'effectif municipal.
Assistant de conservation	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>Création</b> de deux emplois d'assistant de conservation <b>Suppression</b> de deux emplois d'adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet vacant à l'effectif municipal.

## 3/ Modificatif délibération 2017-89 du 31 mars 2017

Suite à erreur matérielle, annulation de la suppression d'un emploi de brigadier par la suppression d'un emploi d'adjoint technique vacant à l'effectif municipal à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir:

- **DECIDER** de l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville qui prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 pour le plan de recrutement année 2017. L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2017 toutes charges comprises à 132 500 € (cent

trente deux mille cinq cent euros), somme imputable au budget de la Ville 2017 sur les lignes 64-131 "pour le personnel non titulaire" qui présente les disponibilités nécessaires.

- **DECIDER** de l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville qui prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 pour le plan de recrutement année 2017. L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2017 toutes charges comprises à 140 640 € (cent quarante mille six cent quarante euros), somme imputable au budget de la Ville 2017 sur les lignes 64 111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présente les disponibilités nécessaires.

- **DECIDER** de l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville suite à la commission administrative paritaire prendront effet à compter du **1<sup>er</sup> avril 2017** pour les nominations concours. L'incidence financière résultant de l'ensemble de ces nominations s'élève pour la Ville pour le présent exercice et toutes charges comprises à 7 965 € (sept mille neuf cent soixante cinq euros), somme imputable au budget de la Ville sur les lignes 64 111 « rémunération principale du personnel titulaire » qui présente les disponibilités nécessaires.

- **APPROUVER** la modification de la délibération 2017-89 du 31 mars 2017

DL.2017-172 - CREATION ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA  
VILLE D'AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»